

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
M. Warsmann, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 30

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« sur toute question relative »

le mot :

« relatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.